

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Présents : Christine BOURGEON, Françoise BERNARD, Claire CHAPUIS, Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Isabelle DEPUYDT, Robert LEBOEUF, Michael LITTFASS,

Excusés : Alain GUILLET (pouvoir Jean CHAPUIS) Fabienne DAUVERGNE (pouvoir Françoise BERNARD) Isabelle PAGEAULT (pouvoir Robert LEBOEUF)

Secrétaire de séance : Claire CHAPUIS

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

1 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires de la section investissement de la manière suivante :

- augmentation des dépenses compte 2117-39 "Bois et forêts"	+ 1 435.00 €
- diminution du compte 2131-17 "Travaux chapelle"	- 1 435.00 €

2 - RIFSEEP

Un nouveau régime indemnitaire pour le personnel de la fonction publique a été mis en place à compter du 1er janvier 2017 et concernait dans un premier temps le personnel administratif de la commune. Le décret relatif à sa mise en place pour le personnel technique a été pris le 16 juin 2017. Le conseil valide à l'unanimité la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire pour le personnel technique à compter du 1er janvier 2018. L'ancien régime indemnitaire continuera à s'appliquer au personnel technique jusqu'à la fin de l'année 2017.

3 - RODP ORANGE

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance. Comme chaque année le conseil municipal doit valider le montant de la redevance qui sera réclamée à ORANGE.

Le conseil municipal valide pour l'année 2017 à l'unanimité un montant de 268.61 € qui sera réclamé à ORANGE. Ce montant sera reversé en 2018 au SYDESL.

4 - O.N.F. AFFOUAGES 2018

Cette année, ce sont les coupes n° 313 (Mergeru) et n° 229 (En Tramblay) qui seront concernées. Le prix est maintenu à 55 € la portion. Le volume maximal pour un affouagiste est de 30 stères. Les têtes de chêne seront vendues séparément à 4 € le moule.

Les inscriptions sont ouvertes en mairie du 18 septembre au 27 octobre 2017. Une réunion sera organisée avec les affouagistes (la date sera communiquée ultérieurement).

5 - CONVENTION FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

Afin de permettre aux agents techniques du territoire d'effectuer des opérations simples, des interventions de remplacement et de raccordement sur des ouvrages électriques, la Communauté de Communes propose de mettre en place en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie une formation sur site en septembre 2017. Le coût de cette prestation sera de 700 € pour 10 personnes maximum. Pour permettre à notre agent technique de bénéficier de cette formation de 14 heures réparties sur deux jours, il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté de Communes.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le principe de la formation et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le rapport 2016 sur le prix et la qualité de l'eau établi par le Syndicat des Eaux du Tournugeois a été porté à la connaissance des conseillers. Ce rapport sera affiché en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la randonnée du CCAS du 10 septembre

Ce sont 181 marcheurs qui ont participé à la randonnée.

- Prochaine réunion du CCAS le lundi 16 octobre à 20 h 30.

- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments

Trois architectes seront auditionnés le mardi 12 septembre.

- La salle des fêtes sera ouverte les mercredis après-midi de 14 heures à 18 heures à partir du mercredi 4 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 6 novembre 2017 à 20 h 30.

Le Maire, Christine BOURGEON